

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par ADAPT SERVICES concernant l'exposition d'un véhicule adapté sur l'esplanade Bronquard à Tinquieux dans le cadre des journées santé sur le handicap,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement de cet événement, de réglementer temporairement le stationnement dans ce secteur,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les 15 et 16 juin 2018, ADAPT SERVICES sera autorisé à stationner un véhicule adapté en exposition sur l'esplanade Bronquard à Tinquieux.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : ADAPT SERVICES sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par les agents de la force publique et procès verbal sera dressé aux contrevenants conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la surveillance de voirie publique,
L'entreprise S.R.N pour le ramassage des déchets ménagers,
ADAPT SERVICES.

Fait à Tinquieux le 18 janvier 2018

Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ